



Distr.
GENERALE
S/7733
10 février 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 9 FEVRIER 1967, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL

J'ai l'honneur de me référer aux deux lettres datées du 6 février 1967 que vous a adressées le représentant permanent de la Jordanie.

En ce qui concerne la lettre contenue dans le document S/7721, le Gouvernement israélien a déclaré publiquement le 11 décembre 1966 que le défilé militaire organisé à l'occasion de la fête de l'indépendance (qui tombe le 15 mai) aurait lieu cette année à Jérusalem, "dans le cadre de la Convention d'armistice entre Israël et la Jordanie".

Cette déclaration a été publiée par toute la presse. Le Gouvernement jordanien en a sans nul doute pris pleine connaissance mais il n'a trouvé à l'époque aucune raison de réagir ou de formuler des observations.

Fresque deux mois plus tard, le représentant permanent de la Jordanie vous a soudainement adressé une lettre qui dénature la décision publique de mon gouvernement et trompe les membres du Conseil de sécurité. Selon cette lettre, le défilé envisagé constituerait une "provocation" de la Jordanie, un "défi" à l'Organisation des Nations Unies et une "violation" des décisions de l'Organisation. Ces accusations sont sans fondement. On ne peut que déplore que le Gouvernement jordanien et son représentant cherchent artificiellement à provoquer la tension.

L'autre lettre que vous a adressé le représentant de la Jordanie, et qui est reproduite dans le document S/7722 est manifestement écrite dans le même souci de propagande. Les questions relatives à l'enquête dont a fait l'objet une plainte portée devant la Commission mixte d'armistice relèvent du niveau local de ladite Commission et ne peuvent être isolées de leur contexte et exagérées de la sorte. Les conclusions dont fait état la lettre de la Jordanie sont dangereuses et absurdes.

Je me permets de vous prier de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent,

(Signé) Michael COMAY

